

**Assemblée générale**

Distr. générale
5 décembre 2000
Français
Original: arabe

Cinquante-cinquième session

Point 101 de l'ordre du jour

**Réunion internationale de haut niveau
chargée d'examiner la question du financement
du développement à l'échelon intergouvernemental****Rapport de la Deuxième Commission**

Rapporteur : M. Ahmed **Amaziane** (Maroc)

I. Introduction

1. À sa 3e séance plénière, le 17 septembre 2000, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-cinquième session le point intitulé « Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental ».
2. La Deuxième Commission a examiné ce point à ses 38e et 39e séances, le 29 novembre 2000. Le résumé des débats de la Commission sur ce point figure dans les comptes rendus analytiques pertinents (A/C.2/55/SR.38 et 39). L'attention est également appelée sur le débat général que la Commission a tenu à ses 3e à 7e séances, les 2, 3 et 5 octobre (voir A/C.2/55/SR.3 à 7).
3. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants :
 - a) Rapport du Secrétaire général sur la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental (A/55/315);
 - b) Lettre datée du 5 mai 2000, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies transmettant le texte de la Déclaration et du Programme d'action adoptés par le Sommet du Sud du Groupe des 77, réuni à La Havane du 10 au 14 avril 2000 (A/55/74);
 - c) Lettre datée du 28 juin 2000, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Égypte et de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/55/139-E/2000/93);

d) Lettre datée du 8 septembre 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies transmettant, notamment, le texte du communiqué de Brasilia adopté le 1er septembre 2000 par les présidents des pays d'Amérique du Sud (A/55/375);

e) Lettre datée du 5 octobre 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies transmettant le texte de la Déclaration ministérielle adoptée à l'occasion de la vingt-quatrième réunion annuelle des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77, qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 15 septembre 2000 (A/55/459);

f) Lettre datée du 4 octobre 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies transmettant le texte du communiqué publié à l'issue de la soixante-quatrième réunion ministérielle du Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre sur les questions monétaires internationales, qui s'est tenue à Prague le 23 septembre 2000 (A/C.2/55/6).

4. À la 38e séance, le 29 novembre, le Coordonnateur exécutif du secrétariat de coordination pour le financement du développement a fait une déclaration liminaire (A/C.2/55/SR.38).

II. Examen des propositions

A. Projet de résolution figurant dans le document A/C.2/55/L.45

5. À sa 39e séance, le 29 novembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Processus préparatoire de fond et préparatifs de la réunion internationale de haut niveau devant se tenir à l'échelon intergouvernemental » (voir A/C.2/55/L.45), dont le Comité préparatoire de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental, à sa 14e séance, le 27 novembre, avait décidé de recommander l'adoption à l'Assemblée générale.

6. À la même séance, le Secrétaire de la Commission a lu une déclaration sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution (voir A/C.2/55/SR.39).

7. Toujours à la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution figurant dans le document A/C.2/55/L.45 (voir par. 9).

B. Projet de décision proposé par le Président

8. À sa 39e séance, le 29 novembre, sur la proposition du Président, la Commission a décidé de recommander à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du Secrétaire général sur la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental (A/55/315) (voir par. 10).

III. Recommandation de la Deuxième Commission

9. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

**Processus préparatoire de fond et préparatifs
de la réunion internationale de haut niveau
devant se tenir à l'échelon intergouvernemental**

L'Assemblée générale,

Accueillant avec satisfaction le rapport du Comité préparatoire de la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental sur les travaux de sa session d'organisation et de sa première session¹,

Se félicitant de voir avancer les consultations menées avec les principales parties prenantes institutionnelles à propos de leur participation à la concertation sur le processus de financement du développement,

Encourageant les gouvernements et toutes les autres parties prenantes à prendre des mesures concrètes pour appuyer le processus préparatoire de la concertation sur le financement du développement et la réunion internationale de haut niveau devant se tenir à l'échelon intergouvernemental, dans le cadre des questions de fond inscrites à l'ordre du jour,

Se félicitant que des réunions consultatives régionales soient organisées pour permettre l'apport de contributions régionales à la concertation sur le financement du développement et préconisant une intensification des efforts déployés au niveau régional pour appuyer le processus préparatoire et la réunion internationale de haut niveau devant se tenir à l'échelon intergouvernemental, dans le cadre des questions de fond inscrites à l'ordre du jour,

Se félicitant également des auditions tenues avec la société civile pour appuyer la concertation sur le financement du développement, attendant avec intérêt la contribution de celles qui seront prochainement organisées avec le secteur privé et préconisant une intensification des efforts ainsi déployés pour appuyer le processus préparatoire et la réunion internationale de haut niveau devant se tenir à l'échelon intergouvernemental, dans le cadre des questions de fond inscrites à l'ordre du jour,

Remerciant les gouvernements des apports qu'ils ont faits au Fonds d'affectation spéciale créé pour recueillir des contributions extrabudgétaires en faveur de la concertation sur le financement du développement,

1. *Décide* que la réunion internationale de haut niveau devant être organisée à l'échelon intergouvernemental devra se tenir pendant le premier trimestre de 2002, à une date à arrêter d'un commun accord, et invite les pays intéressés à envisager d'accueillir la réunion ou, s'ils ont déjà fait une offre dans ce sens, à la confirmer;

¹ Le projet de rapport du Comité préparatoire est publié sous la cote A/AC.257/L.3 et Add.1. La version finale paraîtra ultérieurement.

2. *Décide également* que le Comité préparatoire devra tenir une dernière session du 14 au 25 janvier 2002, étant entendu qu'il tiendra sa deuxième session du 12 au 23 février 2001 et sa troisième session du 30 avril au 11 mai 2001;

3. *Prie* le Secrétaire général d'écrire à tous les gouvernements pour leur rappeler que l'importance du processus préparatoire de fond et de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental justifie une participation à un niveau élevé.

* * *

10. La Commission recommande également à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

Rapport du Secrétaire général sur la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental

L'Assemblée générale décide de prendre note du rapport du Secrétaire général sur la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental².

² A/55/315.